



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 20 février 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Mélanie BOUVERET, Xavier BROCHET, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Isabelle DUNOD (*arrivée à 19h40*), Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Magali LAHU, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Christian CHARGE (ayant donné pouvoir à Laurent PLAUT), Jacques LANÇON, Marie-Pierre MICHAUD, et Patricia VILLE.

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Romain MILLET, et Gino SALDIGLORIA.

Thierry VIDAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, et Dominique CHAPEZ, comptable, sont présents.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 3 octobre et le 31 décembre 2019

Le Maire rend compte aux conseillers des différentes décisions prises par délégation au cours du quatrième trimestre de l'année 2019 :

... / ...

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D58/2019	3 octobre 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 AC n° 58, 59, 510 et 513 « village de Pratz » (Pratz), propriété de Mme Liliane THIBERT (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE).
D59/2019	7 octobre 2019	Commande publique	Travaux de réfection de la Route des Louvières / entreprise SJE (39570 MESSIA SUR SORNE) / montant de 9 600,00 € H.T.
D60/2019	8 octobre 2019	Commande publique	Réalisation du levé topographique du centre-bourg (surface de 26 635 m²) / cabinet Axis Conseil Rhône-Alpes (01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS) / montant de 7 587,30 € H.T.
D61/2019	10 octobre 2019	Commande publique	Fourniture et pose d'un mât et de trois lanternes d'éclairage public à Tréchelle et Tré la Croix / entreprise SCEB (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 2 040,04 € H.T.
D62/2019	10 octobre 2019	Commande publique	Fourniture d'un ensemble de rondins pour la rénovation des ateliers du parcours de santé / entreprise La Pessière (39370 LA PESSE) / montant de 1 188,88 € H.T.
D63/2019	17 octobre 2019	Commande publique	Fourniture de quatre chaînes à pneus pour le tracteur du service technique municipal / entreprise Garage CM Poids Lourds (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1 900,00 € H.T.
D64/2019	21 octobre 2019	Commande publique	Remplacement des huit luminaires de la salle principale de la salle des fêtes / entreprise PORTIGLIATTI et Fils (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1 758,00 € H.T.
D65/2019	29 octobre 2019	Commande publique	Pose d'enrobé à chaud (épaisseur de 7 centimètres) aux abords de l'école élémentaire / entreprise HCE (39300 CHAMPAGNOLE) / montant de 2 730,00 € H.T.
D66/2019	20 novembre 2019	Commande publique	Réalisation du levé topographique (relevé planimétrique et altimétrique) du site d'implantation du centre technique municipal de Planchamp / cabinet Olivier COLIN et Associés (39300 CHAMPAGNOLE) / montant de 1 610,00 € H.T.
D67/2019	20 novembre 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 A n° 281 « Marchette » (Pratz), propriété de M. Nicolas MAYET (39200 SAINT-CLAUDE) et Mme Vanessa ROY (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D68/2019	28 novembre 2019	Commande publique	Fourniture de 22 panneaux en aluminium avec colliers de fixation pour le parcours de santé des « Vertières » / entreprise Blanc Publicité (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 2 390,00 € H.T.
D69/2019	28 novembre 2019	Commande publique	Fourniture de panneaux de rues et de plaques d'habitations des voiries Route du Haut-Jura, Impasse des Montagnards, Rue de la Cueille, Passage du Billon et Chemin Curtil du Roy / entreprise Signaux Girod (39400 BELLEFONTAINE) / montant de 1 894,91 € H.T.
D70/2019	11 décembre 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n° 171, 500 et 827 « Au Village » (Lavans-lès-Saint-Claude), propriété de la Société Civile Immobilière Les Vergers II (30240 LE-GRAU-DU-ROI).
D71/2019	18 décembre 2019	Commande publique	Travaux de terrassement et d'enrochement sur une partie du Chemin de la Varesse / entreprise François CORTINOVIS (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / montant de 2 244,00 € H.T.
D72/2019	31 décembre 2019	Commande publique	Fourniture et pose d'un mât et d'une lanterne d'éclairage public Rue du Caton / entreprise SCEB (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 2 453,48 € H.T.

FINANCES

Comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes

* Compte administratif 2019 du budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude COTTET, 1^{er} adjoint au Maire, et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire de Lavans-lès-Saint-Claude, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2019, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

.../...

M

LIBELLE	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE €	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Budget Principal	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		185 515.62	161 227.31		161 227.31	185 515.62
Opérations de l'exercice	1 782 254.42	2 103 731.69	854 901.72	840 064.45	2 637 156.14	2 943 796.14
TOTAUX	1 782 254.42	2 289 247.31	1 016 129.03	840 064.45	2 798 383.45	3 129 311.76
Résultats de clôture		506 992.89	176 064.58			330 928.31
Restes à réaliser			138 332.00		138 332.00	
TOTAUX CUMULES	1 782 254.42	2 289 247.31	1 154 461.03	840 064.45	2 936 715.45	3 129 311.76
Résultats définitifs		506 992.89	314 396.58			192 596.31

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser (crédits de reports) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** Analyse financière au 31 décembre 2019**

- Le ratio de surendettement est calculé comme suit : 1 317 699 € (encours de la dette) / 1 911 800 € (produits de fonctionnement), et s'élève donc à 0,69. Etant précisé que le seuil de « surendettement » est fixé à 1,54.
- Le seuil de la capacité de remboursement annuel est basé sur 20 % des recettes de fonctionnement. Pour la Collectivité, il s'établit de la manière suivante : 20 % de 1 911 800 € = 382 360 €. L'annuité des emprunts étant de 174 665 €, le taux est donc de 9,20 %.
- La Capacité d'Autofinancement nette (CAF) est calculée comme suit : 321 477 € (excédent fonctionnement) - 139 552 € (amortissements des emprunts) + 15 318 € (amortissements des immobilisations) = 197 243 € (elle était de 103 066 € en 2018).

*** Compte administratif 2019 du budget assainissement :**

De même, le Conseil réuni sous la présidence de Claude COTTET, 1^{er} adjoint au Maire, et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire de Lavans-lès-Saint-Claude, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2019, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE €	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Budget Assainissement	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		18 319.43	126 186.28		126 186.28	18 319.43
Opérations de l'exercice	135 105.71	165 822.47	502 540.12	641 338.34	637 645.83	807 160.81
TOTAUX	135 105.71	184 141.90	628 726.40	641 338.34	763 832.11	825 480.24
Résultats de clôture		49 036.19		12 611.94		61 648.13
Restes à réaliser			51 361.00		51 361.00	
TOTAUX CUMULES	135 105.71	184 141.90	680 087.40	641 338.34	815 193.11	825 480.24
Résultats définitifs		49 036.19	38 749.06			10 287.13

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser (crédits de reports) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** Compte administratif 2019 du budget lotissement Crêt du Bief 1 :**

Toujours sous la présidence de Claude COTTET, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	EXPLOITATION €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE €	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Budget lotissement						
Résultats reportés		41 216.99	826 689.41		826 689.41	41 216.99
Opérations de l'exercice	1 650 688.10	1 666 355.36	1 571 998.99	1 585 342.11	3 222 687.09	3 251 697.47
TOTAUX	1 650 688.10	1 707 572.35	2 398 688.40	1 585 342.11	4 049 376.50	3 292 914.46
Résultats de clôture		56 884.25	813 346.29		756 462.04	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 650 688.10	1 707 572.35	2 398 688.40	1 585 342.11	4 049 376.50	3 292 914.46
Résultats définitifs		56 884.25	813 346.29		756 462.04	

*** Affectation du résultat :**

Puis sous la présidence de Claude COTTET, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- budget principal, il y a lieu d'apurer le déficit antérieur et donc d'affecter obligatoirement au compte R1068 : 314 396,58 € et au compte R002 : 192 596,31 € ;
- budget assainissement, au compte R1068 : 38 749,06 € et au compte R002 : 10 287,13 € ;
- budget lotissement Crêt du Bief 1, au compte D001 : 813 346,29 € et au compte R002 : 56 884,25 €.

*** Comptes de gestion 2019 du budget principal et des deux budgets annexes :**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des trois budgets établis par Monsieur Philippe CASTELAIN et Madame Andrée GINGOMARD, comptables du Trésor de Saint-Claude.

PERSONNEL

Tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} janvier 2020

Conformément à la législation relative à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal adopte le tableau général des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Nombre d'agents	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
Direction	A	Directeur Général des Services	1	35h00
Attaché	A	Attaché	1	35h00
Rédacteur	B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif	1	35h00
	C	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
Filière technique				
Technicien	B	Technicien	1	35h00
Agent de Maîtrise	C	Agent de maîtrise	1	35h00
Adjoint Technique	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	26h30
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	33h00
	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	23h20
	C	Adjoint technique	2	35h00
	C	Adjoint technique	1	8h13
	C	Adjoint technique	1	27h30
	C	CUI - PEC	1	20h00

Filière sociale				
EJE	A	EJE 1ère classe	1	30h00
	A	EJE 1ère classe	1	35h00
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	C	Auxiliaire de puériculture Principal 2 ^{ème} classe	1	35h00
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	1	35h00
	C	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	1	24h52
TOTAL			22	

Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion à la procédure de consultation du Centre de Gestion du Jura

Le Maire indique à l'assemblée que la Commune peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il est ainsi possible de confier au Centre de Gestion du Jura, dans le respect du Code de la Commande Publique, le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence des assureurs.

Le Conseil charge le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de consultation, en vue de souscrire, pour son compte, des conventions d'assurances auprès d'un assureur agréé. Il accepte que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, et allocation d'invalidité temporaire. La durée du contrat est fixée à quatre ans, avec effet au 1^{er} janvier 2021 (contrat par capitalisation).

Formation des agents : modalités de prise en charge des frais d'hébergement et de restauration

Le Maire explique aux conseillers qu'un arrêté ministériel du 11 octobre 2019 a modifié les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre de leurs formations professionnelles (uniquement en cas de non prise en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - C.N.F.P.T.).

Le Conseil Municipal accepte d'indemniser tout agent communal titulaire, stagiaire ou contractuel, des frais de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre de formations et stages autorisés par la Commune. Il fixe les montants plafonds de remboursement des frais de restauration à 17,50 € et des frais d'hébergement à 70,00 €. Cette délibération n'intervient qu'en cas d'absence de prise en charge desdits frais par la structure organisatrice (C.N.F.P.T. ou autres organismes).

URBANISME ET TRAVAUX

Opération SIDEC 2020 : travaux d'enfouissement du réseau électrique et rénovation de l'éclairage public « En Fourger »

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la Rue du Caton et des travaux d'enfouissement du réseau électrique par ENEDIS, le Conseil approuve le programme de travaux pour l'effacement du réseau basse tension et la rénovation de l'éclairage public de la Rue de Fourger », notamment les conditions de participation financière ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE en €
RESEAU ELECTRIQUE	22 718,98	Facé : 10 877,28 TVA Récupérable : 3 535,07	3 836,78	4 469,85	3 580,00
ECLAIRAGE PUBLIC	8 225,49 Plafonné à 4 089,42	-	1 022,36	7 203,13	5 762,50
Montant total	30 944,47	-	4 859,14	11 672,98	3 580,00

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Destination des coupes de bois 2020

Considérant que l'état du marché de l'offre et de la demande est actuellement défavorable aux collectivités locales, suite aux épisodes de sécheresse constatés ces dernières années, et sur préconisation de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal :

- approuve l'état d'assiette des coupes 2020 en ne retenant pas les coupes suivantes : parcelles 4 Lavans et 24 Lavans et parcelle 7 Pratz. Pour le motif suivant : résorption de l'offre de bois blancs ;
- décide de vendre : pour les chablis = en bloc et sur pied, et pour les produits de faible valeur = vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur.

Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces ventes de bois.

Convention de mise à disposition de terrains communaux pour la récolte de sève de bouleaux au profit de la société Naturesauvage

Le Maire rappelle aux élus que Monsieur Didier BONDIVENA / société Naturesauvage, installé à Petit Châtel, a sollicité le renouvellement de l'autorisation de collecte de sève de bouleaux sur le domaine communal. Il propose de reconduire la convention antérieure aux mêmes conditions.

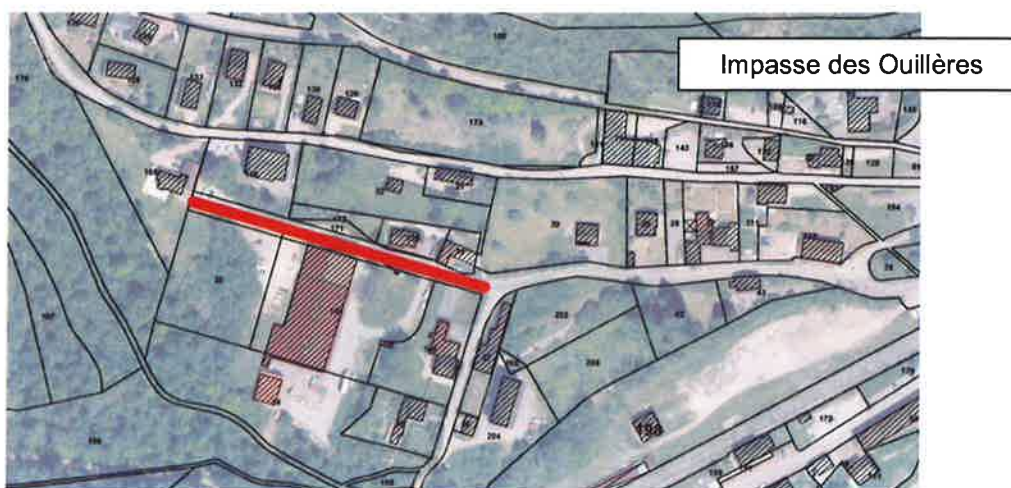
Le Conseil accepte de mettre à disposition de M. BONDIVENA l'ensemble des terrains communaux aux lieudits « Sur la Roche de Lezan », « Les Vertières », « Le Monnet » et « Sur les Vaux », pour la récolte de sève de bouleaux. Il fixe le montant de la redevance annuelle à 8,00 % du chiffre d'affaire généré par cette activité, et autorise le Maire à signer avec l'exploitant la convention correspondante.

Dénomination des rues et numérotation des immeubles des voies communales n°25 et n°26 à Lizon

Le Maire explique qu'il existe un doublon au niveau de l'adressage sur le territoire de la Commune Nouvelle : « Rue des Roches » sur la Commune déléguée de Ponthoux et « Impasse des Roches » sur la Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude. En outre, il convient de nommer la route reliant le centre-bourg au quartier de Lizon.

Le nom de la rue « Impasse des Roches » ayant été attribué il y a seulement douze années, Isabelle DUNOD s'inquiète du désagrément de ce nouveau changement d'adresse pour l'entreprise Ets PESSE. Un courrier d'explication sera adressé à cette entreprise ainsi qu'aux habitants de la rue.

Le Conseil Municipal approuve les dénominations de la Voie Communale n°26 : « Impasse des Ouillères », et de la Voie Communale n°25 : « Route des Milliers », conformément aux tracés ci-après :



QUESTIONS DIVERSES

Mise en conformité au R.G.P.D. : avenant à la convention de mise à disposition du SITIC avec le SIDEC du Jura

Le Maire expose aux élus que le SIDEC du Jura propose de mutualiser un délégué à la protection des données afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel. Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'accompagnement du SIDEC comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition d'un D.P.O. mutualisé.
- La mise en conformité au R.G.P.D. qui permettra à la collectivité de :
 - Disposer de l'inventaire des traitements de données personnelles mis en œuvre.
 - D'établir un plan d'actions pour combler les écarts entre pratiques en cours et pratiques nécessaires à la conformité.

Son montant est de 1 464,00 € et correspond à trois jours de prestation (1 à distance et 2 sur sites).

Le Conseil approuve l'avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC pour la désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du R.G.P.D.

Règlementation des marchés publics : adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Territoires Numériques BFC »

Le Maire explique aux conseillers que la Commune peut adhérer au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) « Territoires Numériques BFC », ayant pour objet le développement de services numériques - dont la dématérialisation des marchés publics - et constitué des membres fondateurs suivants : Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseils Départementaux de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, et Préfecture de Région.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au G.I.P. « Territoires Numériques BFC » pour l'utilisation de sa plateforme de services numériques, à compter du 1^{er} mars 2020.

Elections municipales : permanences dans les trois bureaux de votes

Les élus procèdent à la désignation des personnes chargées de la tenue des bureaux de vote de Lavans-lès-Saint-Claude, Pratz et Ponthoux pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 5 mars 2020 à 19h00 en mairie principale.

La séance est levée à 21H30.

Philippe PASSOT, maire

Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance

